GENERAL AGREEMENT ON TARIFFS AND TRADE

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

RESTRICTED

L/1978/Add.2
8 July 1963

Limited Distribution

AUSTRIAN IMPORT RESTRICTIONS

List of Imports Liberalized on 1 July 1963

Following the statement made by the Austrian delegate at the Council meeting on 20 June 1963 (C/M/16, page 6) that 100 items of imports will be liberalized on 1 July 1963, the Government of Austria has furnished copies of an English translation of the list of products the import of which from contracting parties (with the exception of Cuba, Czechoslovakia and Japan) was liberalized on that date.

One copy of this list is forwarded with this document to the liaison officer or permanent representative of each contracting party.

RESTRICTIONS A L'IMPORTATION APPLIQUEES PAR L'AUTRICHE

Liste des produits dont l'importation a été libéralisée à compter du 1er juillet 1963

Comme suite à la déclaration faite par le représentant de l'Autriche à la séance du Conseil du 20 juin 1963 (C/M/16, page 5) suivant laquelle 100 articles seraient libéralisés à l'importation à compter du 1er juillet 1963, le gouvernement autrichien a fait parvenir au secrétariat des exemplaires de la traduction anglaise de la liste des produits dont l'importation en provenance des pays qui sont parties contractantes (à l'exception de Cuba, du Japon et de la Tchécoslovaquie) a été libéralisée à cette date.

Un exemplaire de cette liste est transmis avec le présent document au fonctionnaire de liaison ou au représentant permanent de chaque partie contractante.